

N°17-09-107

L'an deux mil dix-sept, le mardi 26 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 15 septembre 2017.

Présents :

Mesdames CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BEAUBOIS B. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ;

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. (reçoit pouvoir de GA FRANQUE) ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; SENECAAT D. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CHARLEMAGNE V. ; ANDRIEU J. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; EVRARD B. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. (reçoit pouvoir de D. BEE)

Absents excusés :

Madame BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. (donne pouvoir à J. BOUFFART) ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. (donne pouvoir à B. BEAUBOIS) ; GALLET J.M. ; BEE D. (donne pouvoir à G. WYCKAERT)

Absents :

Madame POURCHEL I.

Messieurs GARENAUX M.

Madame Françoise DEGREMONT est élue secrétaire.

OBJET : SAISON CULTURELLE INTERCOMMUNALE PAYS DE LUMBRES – EDITION 2018

Rapporteur : Joëlle DELRUE

Une proposition du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental par l'intermédiaire du référent culture de la MDADT de l'Audomarois a proposé en 2017 à la CCPL d'élaborer une saison culturelle intercommunale sur les 36 communes de notre territoire.

Financée à 50% par le Conseil Départemental dans la limite de 20 000 € de subvention, cette saison vise à développer l'accès à la culture en milieu rural pour des publics aujourd'hui peu concernés ou touchés par l'offre culturelle déjà présente, notamment les jeunes/ados, très fortement présents sur le territoire.

Le dossier est à déposer pour le 15 octobre 2017 après validation par le conseil communautaire.

Le Département souhaite qu'une saison culturelle contienne une majorité de spectacles professionnels, avec au minimum 6 spectacles et 4 actions de médiation culturelle, le tout réparti sur au minimum 6 communes différentes de l'intercommunalité.

Le financement du Département est de 20 000 € maximum représentant 50 % des dépenses de prestation artistique, de communication et de location de matériels techniques nécessaires à la tenue des spectacles.

Un besoin important pour le collège Albert Camus

Les dotations financières du Département aux collèges étant identiques pour chaque collège, il est souvent difficile pour les collèges en milieu rural d'accéder à une offre culturelle professionnelle compte tenu des distances pour y accéder et des surcoûts de bus. Le collège Albert Camus étant le deuxième plus important du Département avec 850 collégiens, la question de l'accès à une offre culturelle professionnelle de proximité est devenue un enjeu très important.

Une offre déjà existante proposée par la CCPL sur les communes

Par l'intermédiaire du RAM (éveil musical, ateliers peinture, spectacle de Noël...), du LAEP, du réseau PLUME (ateliers illustrateurs jeunesse), du Festival d'Art Singulier, une offre culturelle initiée par la CCPL existe déjà et se développe pour les jeunes publics, leurs parents, les assistantes maternelles, sur l'ensemble des communes.

Fort du succès de la 1^{ère} saison culturelle intercommunale qui a attiré plus de 1 000 spectateurs, la reconduction de cette dernière permettrait de développer à nouveau l'offre en spectacles professionnels toute l'année, et rendrait lisible l'ensemble de l'offre culturelle de tous âges sur la CCPL par une communication spécifique (web, livret...).

Objectifs de la saison culturelle intercommunale 2018

- Créer une offre culturelle à destination des jeunes/ados du territoire et de leurs parents : spectacles de théâtre autour d'œuvres étudiées en classe (lien avec le collège Albert Camus), ateliers collectifs sur l'ensemble du territoire

- Développer le lien avec les instituts d'aide aux personnes en situation de handicap avec la proposition d'un spectacle exclusivement réservé aux patients de la Maison de Pierre de Bouvelinghem et la Maison Bernard Devulder d'Esquerdes.

- Développer également le lien avec les personnes âgées du territoire, en partenariat avec l'ADMR, par une proposition de spectacle patoisant proposé sur 1 ou 2 journées.

- Proposer quelques spectacles ou animations professionnels tous publics permettant d'apporter une animation culturelle de qualité au plus proche des habitants des 36 communes.

Programme prévisionnel :

Le programme prévisionnel de la saison culturelle 2018 est proposé en annexe de la présente délibération.

Il est proposé de répartir les spectacles sur huit communes de la CCPL en lien avec les élus de chaque commune. La proposition jointe à la présente délibération doit être discutée avec chaque commune. Un équilibre est recherché sur l'ensemble des communes de la CCPL entre le programme d'animations touristiques et sportives, le festival d'Art Singulier et la saison culturelle.

Il est proposé au Conseil communautaire :

Pour les ados/jeunes :

- 2 spectacles pour le collège Albert Camus et le lycée Bernard Chochoy avec 1 représentation tous publics
- des démarches de médiation et d'échange avec les artistes après chaque spectacle dédié au collégiens/lycéens
- 1 atelier de médiation sur 2 demi-journées pour les ados/jeunes pendant les vacances scolaires autour de la découverte de la musique assistée par ordinateur

Pour le public spécialisé :

- 1 spectacle autour de la musique pour les patients des établissements de santé
- 1 spectacle patoisant pour les aînés du territoire

Pour le très jeune public :

- 3 spectacles autour de la marionnette, du conte et de la musique
- 1 atelier de médiation autour du monde de la ferme

Pour tous les publics :

- 3 spectacles en complément des 2 spectacles ados/jeunes ouverts à tous
- 2 concerts prévus dont 1 en clôture du Festival d'Art Singulier et 1 pour la Saint Patrick

Tarifs des spectacles :

Afin de pouvoir organiser efficacement la billetterie qui sera gérée par l'Office de Tourisme du Pays de Lumbres et compte tenu de l'important niveau de qualité des spectacles, en dehors des spectacles déjà inclus dans les budgets du RAM (spectacles de Noël et de rentrée/fin d'année), il est proposé qu'un tarif soit fixé pour chaque spectacle, privilégiant l'accessibilité des spectacles aux collégiens/lycéens (financé par les collèges/lycées), aux jeunes de moins de 18 ans, aux demandeurs d'emploi de la CCPL ainsi qu'aux familles. Les recettes liées aux spectacles viennent en déduction de la participation de la CCPL.

Les tarifs seront fixés dans une prochaine délibération liée à la régie de l'Office de Tourisme.

Budget prévisionnel 2018 :

Prestations	27 000,00 €
Frais annexes	1 500,00 €
Son & lumière	3 000,00 €
Ateliers	2 000,00 €
SACEM/SACD	3 000,00 €
Communication	8 000,00 €
TOTAL:	44 500,00 €
Subvention Département	20 000,00 €
Sous-Total	24 500,00 €
Recettes	3 500,00 €
Dépense CCPL	21 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** le programme culturel intercommunal Pays de Lumbres, tel que présenté et
- **VALIDE** le budget prévisionnel 2018

Pour extrait conforme.

Le Président,

